

Guide du Partenariat Scientifique avec des Pays en Développement

11 Principes

Commission suisse pour le partenariat scientifique avec
les pays en développement
KFPE

1998

Table des matières

	Page
«Changer de cap» – dans la recherche aussi !	2
Pourquoi changer ?	2
Où mène le nouveau cap ?	2
Remerciements	3
Introduction	4
Généralités	4
Le contenu	4
Les onze principes du partenariat scientifique	6
1. Déterminer ensemble l'objet de la recherche	7
2. Etablir un climat de confiance	8
3. Informer et créer des réseaux	9
4. Partager les responsabilités	10
5. Promouvoir la transparence	10
6. Assurer le suivi de la coopération	12
7. Faire connaître les résultats	13
8. Exploiter les résultats	14
9. Partager équitablement les gains	15
10. Renforcer le potentiel de recherche	16
11. Assurer l'acquis	17
Annexe	19
1. Exemples concrets	19
1.1 Le projet 'Prosopis' au Pérou	19
1.2 Le projet 'méningite' dans le Nord du Ghana	21
1.3 Projet 'lac Victoria' une mise en œuvre locale de l'Agenda 21	23
2. Obstacles et problèmes courants lors de partenariats scientifiques entre PD et PI	25
3. La charte des responsabilités du partenariat Nord-Sud	27
Postface	28
Abréviations	29

«Changer de cap»¹ – dans la recherche aussi !

(en guise de préambule)

Pourquoi changer ?

Il y a maintenant des dizaines d'années qu'une partie du monde scientifique souligne les dangers inhérents à la croissance démographique, à la dégradation de l'environnement et au dérèglement du climat. Si ses avertissements sont justifiés, on peut considérer que de sérieuses menaces pèsent à plus ou moins brève échéance sur la civilisation humaine². La recherche scientifique peut et doit contribuer à résoudre ces problèmes, mais n'y parviendra qu'à deux conditions – la première étant une meilleure répartition géographique du potentiel scientifique à l'échelle planétaire, et la seconde, une coopération systématique entre recherche, politique, économie et société civile.

Le bon sens aussi bien que la solidarité commandent ainsi de donner aux «pays en développement» (PD) les moyens de mettre en place, pour leurs chercheurs, des réseaux internationaux de coopération scientifique, comme cela se fait depuis longtemps entre pays industrialisés (PI). La «coopération» dont il est question ici vise non pas à promouvoir une compétitivité économique sur le modèle habituel, mais à rechercher ensemble des solutions aux problèmes évoqués ci-dessus. Ce processus de responsabilisation doit remplacer la concurrence par des impératifs de complémentarité et de synergie.

Cette idée semble actuellement faire son chemin dans certains PI^{3,4} (cf. aussi annexe 3). Et il en va de même dans certains PD, comme en témoignent les activités de la Third World Academy of Sciences⁵. Fondée en 1983, elle compte aujourd'hui des représentants de plus de 70 PD et constitue probablement le plus important forum scientifique du Tiers monde. Elle procède de l'aspiration à promouvoir les activités scientifiques dans les PD, d'y donner à la recherche l'importance et l'autonomie indispensables.

Ce dessein mérite un accueil enthousiaste et un appui sans réserves. Il recèle toutefois le danger d'une nouvelle polarisation de la recherche entre le Sud et le Nord, ce qui serait finalement contraire à l'idée d'une communauté scientifique planétaire⁶. Et sa réalisation est entravée par la disparité des PD – notion à laquelle il est devenu impossible de donner un sens précis⁷. Le fossé entre «pays les moins développés» et «pays émergents» est à bien des égards plus profond qu'entre ces derniers et les PI. Si la présente publication utilise tout de même l'expression «PD», c'est qu'elle est usuelle dans les pays anglo-saxons notamment. En tout état de cause, il faut savoir que chaque projet de partenariat doit être abordé en fonction de son contexte particulier.

Où mène le nouveau cap ?

La «Stratégie suisse pour l'encouragement de la recherche dans les pays en développement»⁸ propose un moyen de réduire le déséquilibre entre PI et PD dans ce domaine: les **partenariats scientifiques**. Ceux-ci se caractérisent essentiellement par l'intérêt réciproque que présente le problème étudié, ainsi que par une coopération transdisciplinaire de longue haleine, des groupes de recherche autant que possible paritaires et un processus de formation continue pour tous les

¹ Schmidheiny S., 1992: Changer de cap: réconcilier le développement de l'entreprise et la protection de l'environnement. Dunod, Paris.

² Freyvogel T.A., 1998: Partenariat scientifique avec les pays en développement: le grand défi d'aujourd'hui. ASSN-INFO-SPECIAL I/98

³ DDC, section Politique et recherche, 1993: La politique de la DDA d'encouragement de la recherche. Distribué par DFAE/DDC/POLRE, Eigerstrasse 73, CH-3003 Berne.

⁴ Gaillard J., 1996: Les collaborations scientifiques Nord-Sud: un examen critique de huit programmes d'aide à la recherche. In: Les sciences hors d'Occident au XXème siècle, 7, 220-253, ORSTOM éditions, Paris

⁵ Third World Academy of Sciences (TWAS), c/o International Centre for Theoretical Physics (ICTP), P.O. Box 586, Strada Costiera 11, 34100 Trieste, Italie (<http://www.ictp.trieste.it/twas/twas.html>).

⁶ Gaillard J. & Schlemmer B., 1996: Chercheurs du Nord, chercheurs du Sud: itinéraires, pratiques, modèles. In: Les Sciences hors d'Occident au XXème siècle, 6, 113-135, ORSTOM éditions, Paris

⁷ Kappel R., 1997: Was heisst Entwicklungsländer und was heisst Entwicklungszusammenarbeit ? In: Partnerschaften für die Zukunft. Die Zusammenarbeit der ETH Zürich mit Entwicklungsländern. Schulleitung der ETH Zürich.

⁸ DDC (DFAE) et ASSN (CASS) 1993 (2^e édition 1996, distribué gratuitement par le secrétariat de la KFPE; texte in extenso en D, F et E dans la home-page de la KFPE).

participants⁹. Le changement est net: jusqu'à présent, la Suisse n'a pratiqué la coopération scientifique avec des PD que de manière plus ou moins ponctuelle. On s'intéresse essentiellement aux résultats de la recherche proprement dite, et très peu à ses méthodes et aux effets que cela peut avoir sur le développement du pays partenaire ou sur la mise en place et le renforcement de son potentiel scientifique. Cet état de fait comporte toutefois de réjouissantes exceptions^{10,11,12}, lesquelles montrent que le partenariat en question est effectivement possible et qu'il peut contribuer à développer durablement le potentiel scientifique du partenaire¹³.

Les protagonistes d'un partenariat scientifique affrontent des exigences élevées et inhabituelles. Absence d'idées préconçues, modestie et respect d'autres échelles de valeurs sont autant de préalables à la réalisation de tels projets et à l'établissement de liens interculturels. Le présent guide procède lui-même d'une démarche qui sort des sentiers battus. Destiné en premier lieu aux requérants de projets de recherche basés sur le partenariat, ainsi qu'aux bailleurs de fonds publics et privés, il est donc axé sur les besoins de la communauté scientifique (suisse). Mais il doit également constituer un outil de planification pour nos partenaires potentiels des PD, et donner des points de repère utiles aux évaluateurs d'entreprises scientifiques.

Comme on l'a évoqué plus haut, la communauté scientifique internationale passe actuellement par un processus de remise en question – dont témoignent nombre de conférences en Suisse aussi bien qu'à l'étranger, ainsi qu'une quantité d'études menées dans le Sud comme dans le Nord (cf. aussi la postface). On se rend toujours mieux compte que la recherche ne peut plus se baser sur le seul critère des résultats. Il faudra désormais se préoccuper – selon des modalités qui restent à définir – des interactions entre chercheurs et collectivité, entre science et vie quotidienne. Ce guide exprime en outre le fait qu'une partie croissante de la communauté politique et scientifique suisse tient à soutenir concrètement l'établissement et le renforcement d'une infrastructure de recherche dans les actuels PD, afin de contribuer ainsi à un développement planétaire durable.

Remerciements

Les soussignés ont bénéficié des suggestions et des conseils prodigués par Anne-Christine Clottu Vogel (ASSN), Urs Herren (DDC), Jürg Pfister (FNRS) et Jean-Marie Plancherel (EPFL). Ils remercient également toutes les personnes qui ont fait profiter ce travail de leur expérience, à l'occasion de la consultation finale (cf. aussi postface) et pour la rédaction finale Jon-Andri Lys (nouveau secrétaire de la KFPE). Sur le plan matériel, ce guide doit son existence à l'appui financier de la Direction du développement et de la coopération du Département fédéral des affaires étrangères (DDC/DFAE) et de l'Académie suisse des sciences naturelles (ASSN).

Berne, printemps 1998

Pour la Commission suisse pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE)

Thierry A. Freyvogel
Président

Daniel Maselli
secrétaire (1994-97)*

⁹ Idem

¹⁰ Traore K., 1996: Préface. In: *Sempervira*, numéro 5. Centre suisse de recherches scientifiques en Côte d'Ivoire. 01 BP 1303 Abidjan 01.

¹¹ Tanner M. et al., 1994: Developing Health Research Capability in Tanzania: From a Swiss Tropical Institute Field Laboratory to the Ifakara Centre of the Tanzanian National Institute of Medical Research. *Acta Tropica* 57, 153-173

¹² Freyvogel T.A. et Tanner M., 1997: Forschung in Ifakara. Vom Feldlaboratorium des Schweizerischen Tropeninstituts zum tansanischen Ifakara Centre. In: 75 Years Baldegg Sisters, Capuchin Brothers in Tanzania. Schweizer Kapuzinerprovinz Luzern.

¹³ Maselli D. et B. Sottas (eds.), 1996: Research Partnerships for Common concerns. Proceedings of the International Conference on Scientific Research Partnership for Sustainable Development - North-South and South-South Dimensions. Lit Verlag. Hambourg: 192 pages.

* Chargé de programme, Section Politique et Recherche (DDC) à partir de 1998

Introduction

Généralités

Les activités de recherche pratiquées avec les PD et dans ces pays peuvent et doivent contribuer à renforcer leur potentiel scientifique¹⁴. Cela requiert de la part des chercheurs qu'ils se respectent mutuellement, qu'ils aient des relations bâties sur la franchise et l'ouverture, et qu'ils soient disposés à collaborer durablement. Il importe par ailleurs que la recherche liée au développement produise autant que possible des résultats concrets pour la population autochtone¹⁵. Celle-ci possède souvent un fonds d'expérience considérable, qu'il s'agit d'exploiter à bon escient.

Etablir un climat de confiance réciproque suppose le dialogue permanent, l'échange d'expériences et de faits vécus entre toutes les personnes concernées – population locale comprise. Cela inclut les milieux qui souvent n'ont pas «voix au chapitre», et plus particulièrement les femmes. Rigueur scientifique mise à part, cette forme de recherche nécessite un engagement humain dont la dimension affective ne sera pas absente. Cette remarque s'adresse plus particulièrement aux protagonistes appartenant aux pays industrialisés, qui, outre la modestie déjà évoquée, devront montrer une patience et une endurance dont ils n'ont généralement pas l'habitude^{16,17}.

Le fait d'attaquer ensemble des problèmes communs motive les partenaires de toutes provenances à collaborer activement. Des tâches judicieusement réparties en fonction des atouts dont disposent les différents partenaires sont le meilleur moyen de susciter et d'exploiter des effets de synergie, et de faire en sorte que tout le monde – jusqu'à l'utilisateur final – tire profit des activités de recherche.

Comme toute forme de coopération, le partenariat scientifique doit à la fois respecter les objectifs qui ont été fixés et s'adapter aux circonstances. Il n'est donc pas toujours facile de le classer dans des catégories bien définies, mais on peut tout de même distinguer trois niveaux – type, ampleur et durée – de partenariat, à savoir **projets de coopération**¹⁸, **programmes de coopération**¹⁹ et **coopération institutionnelle**²⁰. Le présent guide concerne en premier lieu les projets de coopération, qui touchent par nature le plus grand nombre d'acteurs. La chronologie d'un partenariat scientifique – une fois le problème bien cerné – comprend normalement quatre grandes étapes:

- (1) recherche de partenaires autour d'un thème susceptible d'intéresser les uns et les autres;
- (2) définition du thème et des modalités de coopération (contenu, organisation, finances);
- (3) activités de recherche commune (y compris direction collective, rapports, publications, etc.), et enfin
- (4) achèvement de la coopération (comprenant éventuellement une aide à la mise en application); ou bien – si cela apparaît souhaitable et possible – poursuite, prolongement ou réorientation de l'activité scientifique commune.

Le contenu

Ce guide présente **onze principes** applicables aux activités de partenariat scientifique entre des PI d'une part – la Suisse en l'occurrence – et des PD d'autre part. Chacun de ces principes donne lieu à des considérations sur les **objectifs**, la **mise en œuvre** et le **contrôle**. Les **objectifs** exposés correspondent en quelque sorte à l'idéal vers lequel il s'agit de tendre à long terme. Le degré de réalisation variera selon la situation dans laquelle on se trouve. Les indications de **mise en œuvre**

¹⁴ Cf. p.ex. RAWOO (Advisory Council for Scientific Research in Development Problems – Pays-Bas) 1996: Towards a European Science & Technology Policy for Development. Publications no. 13: 17.

¹⁵ RAWOO 1994: Development and strengthening of research capacity in developing countries. Publications no.5. (RAWOO Home-Page: <http://www.nuffic.nl/ciran/rawoo/>)

¹⁶ De Lattre 1996: Propositions pour une réorientation de la recherche française au service du développement. Rapport final. Comité National de coordination pour la recherche au service du développement. 46 pages.

¹⁷ Cf. Kaufmann Chr., 1997: Vanuatu. Kunst der Südsee. Museum der Kulturen Basel (éd.). Christoph Merian Verlag Basel.

¹⁸ généralement axés sur des besoins concrets, d'assez courte durée (quelques années tout au plus) et impliquant des ressources humaines et financières relativement modestes.

¹⁹ le plus souvent consacrés à des questions complexes, de durée moyenne (plusieurs années), souvent assez volumineux (englobant plusieurs projets et requérant des ressources humaines et financières plus importantes à terme).

²⁰ coopération réciproquement féconde dans un ou plusieurs domaines entre différentes institutions; présente le plus souvent un caractère général et durable (non limité dans le temps), sans avoir nécessairement plus d'ampleur qu'un programme de coopération; le contexte (p.ex. facteurs politiques et administratifs) joue ici un rôle important.

présentent des moyens d'atteindre ces objectifs. L'aspect **contrôle**, enfin, servira d'outil de travail – de check-list – aux instances qui émettent ou reçoivent des requêtes. Cette liste de questions devra être adaptée et complétée au besoin, en fonction de chaque cas particulier; elle ne saurait donc être considérée comme exhaustive.

Largement interdépendants, ces 11 principes sont en partie difficiles à délimiter. Les principes 1 à 7 se rapportent directement aux activités de partenariat scientifique, tandis que les principes 8 à 11 vont au-delà des aspects généralement considérés comme inhérents à la recherche. **Le dixième, «renforcer le potentiel de recherche», constitue un objectif essentiel** qui ne peut être valablement atteint qu'en respectant les neuf premiers. Mais une bonne partie de ce qui justifie le «changement de cap» évoqué dans le titre de notre préambule se trouve justement en dehors de la sphère scientifique habituelle. – «*Les scientifiques doivent assumer leur part de responsabilité dans le développement social, en tenant compte des besoins concrets de la politique, de l'économie et de la population*». Cette thèse avancée dans les «*Visions des chercheurs suisses*»²¹ ne concerne pas seulement les PI; elle s'applique tout particulièrement aux actuels PD. Les chercheurs ne peuvent plus se contenter de publier les résultats de leurs travaux – il leur incombe au contraire de prendre en main, dans la mesure de leurs moyens, les questions de mise en application. Il leur faut en outre se préoccuper de «fair-play». Adoptant une vision globale des choses, les scientifiques devraient enfin tenir compte des répercussions même indirectes de leurs activités sur la société et la vie humaine en général.

Cette série de principes est illustrée en **annexe** par quelques **exemples concrets**. Sans chercher à en expliciter toutes les facettes, les exemples en question mettent en lumière la manière généralement positive dont on a appliqué dans ce cas les principes d'un partenariat scientifique réussi. L'annexe contient de plus une liste des **obstacles**, difficultés et déconvenues que l'on rencontre couramment lors de partenariats scientifiques²², ainsi que, à titre comparatif, les principes élaborés par Gaillard²³.

On sait par expérience que la **recherche de nouveaux partenaires** appropriés constitue une des plus grandes difficultés rencontrées par les personnes souhaitant nouer des contacts en vue d'aboutir à un partenariat scientifique. Le problème se pose dans les deux sens, donc aussi bien pour les chercheurs suisses que pour ceux de PD, mais tend à être encore plus marqué pour ces derniers. N'ayant guère accès à des revues spécialisées ou aux rencontres internationales, bien des collègues du Sud ont de la peine à établir des contacts scientifiques comme cela se fait habituellement dans les PI. Ce problème est connu mais n'a pas encore trouvé de véritable solution, cependant que la généralisation des moyens de communication modernes – surtout l'internet et le courrier électronique – pourrait y remédier au moins partiellement.

Ce guide aborde aussi la manière de **gérer les moyens financiers** à disposition (5^e principe), mais sans parler de l'acquisition des fonds nécessaires; le financement peut prendre en effet des formes très diverses et varie selon les circonstances. Signalons simplement, à ce sujet, qu'il convient de prévoir une participation adéquate de tous les partenaires – participation qui ne sera pas nécessairement de nature pécuniaire. Cette recherche d'équilibre permettra de mieux tenir compte des priorités et des besoins de toutes les parties prenantes²⁴ et d'accroître les chances de réussite de la coopération (principe analogue à celui de la réciprocité des droits et des devoirs).

Le présent guide ne se prononce pas sur les critères qui devraient servir à évaluer la qualité scientifique et la pertinence d'une recherche donnée. Ils peuvent être considérés comme suffisamment connus, et les bailleurs de fonds se chargent généralement de rafraîchir les mémoires à ce sujet. Relevons cependant qu'une activité de recherche menée entre deux ou plusieurs partenaires doit être appréciée à la fois sur le plan de la **science** et sur celui de la qualité du **partenariat**.

²¹ ProClim (ASSN/CASS) 1997: Recherche sur le développement durable et le changement global – Visions des chercheurs suisses pour une politique de la recherche. 33 pages. (Ce document peut être obtenu auprès de ProClim-, Bärenplatz 2, CH-3011 Berne, et consulté sous <http://www.proclim.unibe.ch/visions.html>).

²² Les commentaires et compléments d'information sur ce sujet seront particulièrement bienvenus.

²³ cf. note 4

²⁴ RAWOO 1996, c.f. note 14

Les onze principes du partenariat scientifique

Déterminer ensemble l'objet de la recherche

Etablir un climat de confiance

Informier et créer des réseaux

Partager les responsabilités

Promouvoir la transparence

Assurer le suivi de la coopération

Faire connaître les résultats

Exploiter les résultats

Partager équitablement les gains

Renforcer le potentiel de recherche

Assurer l'acquis

1^{er} principe

Déterminer ensemble l'objet de la recherche

Objectifs

Souvent, ce sont les partenaires occidentaux qui prennent l'initiative et proposent des projets de recherche. Il serait toutefois peu judicieux de présenter un projet déjà élaboré sous sa forme plus ou moins définitive au partenaire potentiel, qui n'aurait alors plus guère l'occasion de faire valoir ses idées et ses besoins. Toutes les parties concernées doivent prendre part à la définition du thème de la recherche, en y associant la population bénéficiaire sous forme d'une collaboration active dans la mesure où la situation s'y prête. Les deux aspects à considérer ici sont d'une part de donner à la recherche des priorités qui intéressent tous les protagonistes, d'autre part de faire la distinction entre ces priorités et le thème d'une recherche à entreprendre. Ce sujet donnera lieu à une formulation précise, basée sur une ou plusieurs hypothèses de travail, et on l'abordera si possible en recourant à des méthodes qui autorisent la recherche participative²⁵ – méthodes que l'on créera au besoin, en les adaptant à l'évolution des travaux.

La complexité des problèmes à résoudre dans ce contexte requiert une forme de coopération transdisciplinaire²⁶, favorable aux approches systémiques. C'est la meilleure manière de trouver des réponses aux grands problèmes de notre monde.

Mise en œuvre

La personne ou l'institution qui a l'idée ou l'intention d'entreprendre une recherche, et souhaite la réaliser avec des partenaires, devrait entrer en contact avec ceux-ci dès le départ afin d'en discuter les détails et d'élaborer un projet commun. On évitera ainsi la prédominance d'intérêts par trop unilatéraux, créant une situation déséquilibrée dans laquelle les partenaires « ignorés » ne pourront pas s'identifier durablement au projet. Il faut savoir, dans ce contexte, qu'un « appariement » réussi prend en général énormément de temps. C'est particulièrement le cas pour les chercheurs proprement dits – mais l'effort en vaut la peine à plusieurs égards.

Pour élargir éventuellement le cercle des participants – notamment la population locale – aux travaux préparatoires et même à la recherche proprement dite, il conviendra de prévoir des rencontres d'information et, le cas échéant, de la documentation sous une forme vulgarisée²⁷. La contribution de certaines ONG peut s'avérer précieuse, et l'on tiendra compte autant que faire se peut du savoir traditionnel. Cela contribuera à éviter des erreurs d'appréciation de la part d'« experts » externes, et à préparer d'emblée le terrain pour une mise en œuvre des résultats escomptés.

Check-list

- D'où provient l'impulsion initiale de la recherche en question ?
- Le sujet de la recherche est-il énoncé de façon claire et intelligible pour tous les participants ?
- A-t-on explicité les hypothèses, et défini les méthodes à appliquer ?
- Tous les acteurs concernés sont-ils activement impliqués dans la définition du thème de recherche ?
- Le projet de recherche prend-il en considération les intérêts de tous les milieux concernés, notamment ceux des utilisateurs (population locale) côté partenaires du Sud ?
- L'activité de recherche prévue s'intègre-t-elle dans une politique scientifique nationale ou régionale des partenaires ? Correspond-elle à un intérêt commun des partenaires ?
- Le projet de recherche prend-il en considération les nécessités et les spécificités sociales, culturelles, politiques, économiques, écologiques et techniques des partenaires ?
 - Dans l'affirmative: de quelle manière ?

²⁵ Bolay J.-C. et al. (1999): Environnement urbain – Recherche et action dans les pays en développement. Editions Birkhäuser, Basel

²⁶ Cf. ProClim- (ASSN/CASS) 1997 (cf. note 21)

²⁷ Cf. annexe 1.3.

- Quels seront probablement les principaux bénéficiaires des résultats de l'activité de recherche envisagée ?
(indiquer éventuellement l'ordre d'importance)
 - chercheurs _ du PD / _ du PI
 - institutions de recherche _ du PD / _ du PI
 - autorités _ du PD / _ du PI
 - économie privée _ du PD / _ du PI
 - ONG _ du PD / _ du PI
 - population _ du PD / _ du PI
 - autres (qui ?)
- L'héritage culturel – le savoir traditionnel – du partenaire (de sa population) apparaît-il dans le plan de recherche ?
 - Dans l'affirmative: comment ?

2^e principe

Etablir un climat de confiance

Objectifs

Une coopération féconde est difficilement envisageable sans confiance réciproque. Créer un climat favorable entre des partenaires souvent très dissemblables requiert de l'intuition, de la patience et du temps. Il s'agit de dépasser les préjugés et de favoriser l'aspiration à une coopération scientifique sincère.

A côté du travail effectué avec des partenaires déjà connus, les personnes concernées établiront de nouveaux contacts ciblés afin d'élargir le réseau de leurs relations personnelles aussi bien que celui des institutions impliquées dans le processus de recherche.

Mise en œuvre

Les expériences positives du passé sont un facteur de confiance; il est donc souvent bénéfique de reprendre d'anciens contacts avec des chercheurs, des institutions, des autorités ou des populations, qui ont déjà donné des résultats fructueux. Il est recommandé d'analyser la coopération passée et de se faire une image aussi précise et objective que possible de tous les partenaires. On s'efforcera par ailleurs de bien connaître leur position dans le contexte social, institutionnel et politico-économique, afin de ne pas se tromper à leur sujet ou de trop en attendre, et de pallier rapidement à des répercussions négatives.

Trouver de nouveaux partenaires implique en principe une prospection active et, autant que possible, l'établissement de contacts personnels (p.ex. en exploitant les adresses contenues dans des publications, par le biais de l'internet ou en participant à des rencontres internationales). Une visite préalable de l'institution pressentie et la demande de références peuvent confirmer des partenaires potentiels. On étudiera également la possibilité de brefs séjours réciproques d'études préalables entre partenaires potentiels.

Check-list

- Tous les partenaires se connaissent-ils déjà suffisamment bien et peuvent-ils se faire réciproquement confiance (expériences positives et négatives) ?
- Dispose-t-on de descriptions et de références complètes pour tous les partenaires et institutions impliqués dans le projet ?
- A-t-on prévu une prospection ciblée d'autres partenaires ?
 - Dans l'affirmative: selon quels critères et comment ?

3^e principe

Informer et créer des réseaux

Objectifs

Des partenaires géographiquement très éloignés les uns des autres ne pourront coopérer utilement que si la communication passe bien. Ils devront notamment être à même d'échanger régulièrement des informations détaillées, ce qui requiert les moyens techniques d'une «mise en réseau»; par ailleurs, la «distance culturelle» souvent considérable qui sépare les partenaires nécessitera une harmonisation réciproque des concepts et des modes d'expression. Ce sont là deux préalables d'une coordination efficace. L'idéal serait que tous les partenaires bénéficient d'un niveau d'information et de connaissances comparable dans le domaine de leur recherche commune et ce qui s'y rattache. Cela signifie que les partenaires – et plus particulièrement ceux qui se trouvent dans un PD – doivent être branchés sur des réseaux d'information régionaux et internationaux.

Mise en œuvre

Il faut en premier lieu faire comprendre à l'ensemble des acteurs concernés – étudiants compris – toute l'importance que revêt la communication interne à un groupe. Il convient ensuite de passer en revue les moyens de communication dont disposent les partenaires. Si leur infrastructure s'avère insuffisante, il faudra si possible que les partenaires se procurent le matériel nécessaire (p.ex. téléphone, télécopieur, ordinateur branché sur le courrier électronique et l'internet). Le budget devrait englober les frais supplémentaires que cela entraîne.

Il sera également utile de convenir explicitement d'un échange régulier d'informations. Le fait de communiquer souvent et régulièrement contribue aussi à remédier à la situation parfois isolée des partenaires qui se trouvent dans un PD.

Check-list

- Les partenaires disposent-ils tous de l'infrastructure et de l'organisation nécessaires pour pouvoir communiquer régulièrement et en suffisance ?
 - Dans l'affirmative: quelles dispositions ont été prises à cet effet ?
Quelles sont les techniques de communication à disposition ?
 - Dans la négative: seriez-vous à même d'aider vos partenaires à mettre en place l'infrastructure nécessaire ? Si oui: comment ?
- Les partenaires ont-ils suffisamment de moyens (surtout techniques) d'entrer en contact également avec des organisations internationales, des banques de données, etc. ? Savent-ils utiliser les installations à disposition ?
 - Dans la négative: seriez-vous à même d'aider vos partenaires à mettre en place l'infrastructure nécessaire ? Si oui: comment ?

4^e principe

Partager les responsabilités

Objectifs

L'ensemble des partenaires assumera autant que possible en commun les responsabilités de nature administrative aussi bien que scientifique. On tiendra compte des compétences et des capacités de chacun. Le fait d'attribuer des responsabilités diverses à tous les partenaires renforcera leur sentiment d'identification avec l'activité de recherche commune. On constate jusqu'à présent qu'un projet est souvent considéré comme appartenant aux partenaires du Nord, ce qui ne permet guère à ceux du Sud de s'identifier avec l'objet de telles recherches. Attribuer des fonctions administratives à des partenaires peu expérimentés donne à ceux-ci l'occasion d'acquérir une certaine expérience dans la gestion de projets scientifiques.

Mise en œuvre

Il est d'autant plus important de régler dès le départ la répartition des fonctions de responsabilité que les partenaires appartiennent à des cultures différentes. Comme le dialogue a souvent lieu dans une langue étrangère à tous les participants, les risques de malentendus sont nombreux. Il est recommandé de négocier les responsabilités et la répartition des tâches dans le cadre d'entretiens personnels, puis d'enregistrer les décisions sous une forme écrite. Selon les pays, les dispositions convenues entre partenaires doivent être encore avalisées par des instances supérieures.

Check-list

- Les partenaires sont-ils tous impliqués – en fonction de leurs moyens et de leurs aptitudes – dans la gestion scientifique et administrative du projet considéré ?
- Les partenaires responsables ont-ils tous accès aux documents écrits qui les concernent ?
- Toutes les parties concernées ont-elles les ressources humaines, organisationnelles et financières que requiert la prise de responsabilités ?
 - Dans la négative: quelles dispositions faudrait-il prendre ?

5^e principe

Promouvoir la transparence

Objectifs

Une participation adéquate de tous les partenaires aux charges que comportera l'activité de recherche prévue aura également pour effet de renforcer le dévouement général à la cause commune. Il convient ici d'apprécier correctement les prestations autres que pécuniaires.

L'indispensable transparence exige en particulier que tous les partenaires soient informés de l'origine, du volume et de l'affectation des fonds consacrés au projet. Les décisions financières seront autant que possible le résultat d'une entente générale, en évitant que l'importance des fonds engagés soit le seul critère d'influence sur ces décisions.

Mise en œuvre

On évitera des contestations en précisant les prestations à fournir dans le cadre du projet – donc les droits et les devoirs que celui-ci comporte – sous la forme d'un contrat écrit (« memorandum of understanding »). Afin que les partenaires habilités puissent s'assurer que l'on respecte les dispositions convenues, ils devront avoir librement accès aux dossiers correspondants. Décomptes et contrôles réguliers, mises à jour périodiques des inventaires, etc. seront autant de mesures favorables à la transparence.

On se conformera d'autre part aux exigences des bailleurs de fonds en ce qui concerne la justification des frais.

Check-list

- Les prestations financières et autres qui ont été convenues entre les partenaires, ainsi que les droits et les devoirs qui en découlent, ont-ils été consignés dans un document écrit ?
- Les participants sont-ils tous au courant de l'origine et de l'affectation prévue et effective des moyens pécuniaires et des autres apports ?
- Les compétences en matière de décisions financières ont-elles été réglées de façon claire et équitable ?

6^e principe

Assurer le suivi de la coopération

Objectifs

Il convient de suivre régulièrement l'évolution du projet de recherche et celle des relations de partenariat («monitoring»)²⁸. D'autre part, on procédera périodiquement à des évaluations internes et/ou externes afin de se faire une idée aussi précise que possible du degré de réussite ou d'échec dans les différents domaines touchant à ce partenariat (management, communication, processus de décision, mise en œuvre, renforcement du potentiel de tous les partenaires, etc.).

Mise en œuvre

Des échanges d'informations et des rencontres fréquentes contribuent à déceler rapidement d'éventuelles difficultés et à les combattre efficacement. Il peut s'avérer judicieux de recommander à tous les partenaires la tenue d'un journal. Les rapports intermédiaires et documents analogues seront si possible rédigés en commun; les versions provisoires seront soumises aux partenaires pour avis réciproques. Les critères des évaluations internes périodiques seront définis en commun, le plus tôt possible; on les adaptera en cas de nécessité à l'évolution des circonstances. Lors d'évaluations externes, on veillera à ce que le groupe d'évaluateurs comprenne aussi bien des représentants de PD que de PI. Les évaluateurs devront avoir les coudées franches dans le cadre de leur mandat.

Check-list

- Un suivi («monitoring») est-il prévu concernant la coopération entre partenaires ?
 - Dans l'affirmative: comment est-il organisé ?
- Les partenaires sont-ils tous impliqués de manière active et équilibrée aux évaluations internes ?
 - Dans la négative: pourquoi n'est-ce pas le cas ?
- Les critères des évaluations internes ont-ils été définis en commun, et sont-ils connus de tout un chacun ?
- Une évaluation externe s'impose-t-elle ?
 - Dans l'affirmative: le groupe d'évaluateurs est-il représentatif, et son mandat peut-il être considéré comme judicieux ?
- Les moyens financiers prévus et accordés suffiront-ils pour accomplir les tâches de suivi et d'évaluation ?

²⁸ Le «monitoring» requiert des indicateurs/critères bien définis en vue de contrôler régulièrement le travail qui se fait.

7^e principe

Faire connaître les résultats

Objectifs

On admettra en principe que les résultats d'une recherche sont publiables sans restrictions. Les projets de partenariat scientifique entre PI et PD réunissent des partenaires parfois très dissemblables. Certains ont peu d'expérience dans la publication de résultats, et encore moins accès à des organes appropriés. Il faut donc veiller à ce que toutes les parties concernées puissent participer de manière adéquate à la diffusion des résultats, en particulier lorsqu'il s'agit de publier des travaux scientifiques dans des revues internationales réputées²⁹.

Comme les projets de recherche scientifique entre PI et PD portent souvent sur des problèmes concrets des utilisateurs finaux (populations du Sud), il faut que ceux-ci soient informés des résultats sous une forme intelligible pour eux. Cela favorisera ensuite une mise en œuvre avec la collaboration active de la population locale (meilleur accueil du projet).

Mise en œuvre

Les différents partenaires n'ayant pas du tout la même expérience de la publication, ils collaboreront étroitement à la préparation des articles. Il s'agit non pas de faire des «cadeaux» dans un esprit de complaisance excessive (p.ex. pour l'ordre de mention des auteurs), mais simplement de mettre tout le monde sur un pied d'égalité. Pour pouvoir diffuser plus largement les résultats obtenus, ceux-ci seront présentés sous une forme compréhensible pour le grand public, et traduits au besoin dans des langues locales. Les vecteurs pourront être très divers (p.ex. conférences, expositions itinérantes, discussions, pièces de théâtre, etc.), et ces efforts procureront souvent aux chercheurs d'intéressantes informations en retour³⁰. Il se peut que des scientifiques trouvent cette tâche de diffusion des résultats insolite et difficile à assumer; le cas échéant, on fera appel à des personnes, institutions ou organisations expérimentées (p.ex. ONG locales; cf. exemples en annexe).

Check-list

- Sera-t-il nécessaire de limiter l'accès aux résultats de la recherche ou la diffusion de ceux-ci ?
 - Dans l'affirmative: pour qui ? Pourquoi ?
- Est-il prévu de publier les résultats aussi bien dans des organes de vulgarisation que dans des revues scientifiques nationales et internationales ?
 - Dans l'affirmative: lesquels ?
- A-t-on une idée concrète des méthodes par lesquelles les connaissances acquises pourront être inculquées efficacement aux populations directement concernées ?
 - Dans l'affirmative: lesquelles ? (p.ex. organisation de séminaires, ateliers, conférences, exposés, manifestations publiques, congrès, émissions à la radio, expositions itinérantes, documents de vulgarisation, etc.).
- A-t-on l'intention et la possibilité d'impliquer activement certaines personnes des groupes cibles (p.ex. leaders d'opinion, acteurs régionaux et locaux importants, etc.) dans les processus de diffusion et de mise en œuvre des connaissances acquises ?
 - Dans l'affirmative: qui ? Comment ?

²⁹ Cf. l'activité de l'International Federation of Science Editors (IFSE, Italie; <http://www.cmns.mnegri.it/en/ifse/>).

³⁰ Cf. Convention de Lomé et RAWOO 1996, cf. note 14

8^e principe

Exploiter les résultats

Objectifs

La coopération scientifique entre PI et PD prétend souvent s'intéresser à des questions concrètes et se préoccuper, au moins partiellement, des problèmes quotidiens de populations démunies. Elle éveille ainsi fréquemment de l'espoir chez les partenaires ressortissants de PD et chez les bénéficiaires supposés. Mais les attentes suscitées notamment par des enquêtes de terrain sont souvent déçues – les chercheurs reviennent rarement sur place communiquer leurs découvertes, et encore moins participer à une éventuelle exploitation des résultats.

Il ne suffit pas de publier des analyses, même sous une forme très pertinente. Il incombe à l'équipe de chercheurs de prendre les mesures à sa portée qui contribueront à une application de ses travaux au profit des groupes cibles.

Mise en œuvre

Comme l'exploitation pratique de résultats scientifiques est une affaire souvent très complexe (méthodes utilisées, problèmes d'acceptation par le public-cible, de financement, de responsabilités, etc.), il conviendra de collaborer avec des institutions très en phase avec la population (p.ex. ONG, pouvoirs publics) et/ou avec des entreprises (celles-ci pouvant avoir été créées tout exprès). En tout état de cause, il peut être judicieux d'informer des responsables politiques ou des autorités sur l'avancement ou les résultats des travaux de recherche, et de discuter avec eux les applications possibles. Cela permettra éventuellement d'obtenir une participation active de certaines instances officielles, de sorte qu'après la fin de la recherche proprement dite, les opérations de mise en œuvre puissent être lancées assez rapidement pour satisfaire tout au moins partiellement les attentes locales.

Check-list

- A-t-on prévu des dispositions concrètes – adaptées aux conditions locales, régionales et nationales – visant à mettre en œuvre les connaissances acquises au profit des populations censées en bénéficier ?
 - Dans l'affirmative: quel genre de dispositions ?
 - Dans la négative: pourquoi n'est-ce pas le cas ?
- Responsables politiques, pouvoirs publics et ONG sont-ils périodiquement informés de l'avancement des travaux, et discute-t-on avec eux les modalités possibles d'une mise en œuvre ultérieure ?
 - Dans l'affirmative: comment ? Quelles modalités ?
- Le travail de planification de la mise en œuvre implique-t-il toutes les parties concernées, et en particulier les bénéficiaires supposés (groupes cibles)?
 - Dans l'affirmative: lesquels ? Comment ?

9^e principe

Partager équitablement les gains

Objectifs

D'une manière générale, les résultats d'une recherche peuvent faire l'objet d'une exploitation intellectuelle et/ou matérielle (économique). Dans un cas comme dans l'autre, les partenaires partageront équitablement les gains obtenus. Il ne faut plus que l'on puisse reprocher – souvent à bon droit – au «partenaire» qui se trouve dans un PI de publier unilatéralement des résultats élaborés en commun (en s'appropriant le copyright) et de les exploiter essentiellement pour son propre avantage économique (brevets).

Mise en œuvre

Les principaux participants à une recherche doivent tous apparaître nommément dans la publication des résultats (auteurs de rapports, conférences, émissions radio ou TV et autres vecteurs audiovisuels, etc.). On mentionnera également l'aide d'autres milieux (p.ex. pour l'obtention de connaissances traditionnelles). Il est recommandé de s'entendre préalablement sur les droits de publication, et de préciser ceux-ci par écrit. On tiendra également compte des éventuelles conditions stipulées par les bailleurs de fonds.

Comme les résultats de certaines recherches pourront comporter un potentiel économique considérable, les droits des partenaires se régleront si possible à l'avance, et de préférence par écrit. Ce faisant, on se conformera aux règles du droit international (notamment en matière de propriété industrielle) et à la législation du pays hôte.

Check-list

- La publication des résultats obtenus en commun met-elle correctement en valeur tous les participants aux travaux de recherche ?
- A qui appartient la décision de publier ces résultats ?
- Qui dispose d'un droit de regard sur les données (textes provisoires) avant publication ?
- Un accord explicite a-t-il été passé pour le cas où les résultats de la recherche auraient une importance économique ?
 - Dans l'affirmative: quelle en est la teneur ?
- A qui donnerait-on le droit d'utiliser des résultats économiquement exploitables, et à quelles conditions ?

10^e principe

Renforcer le potentiel de recherche

Objectifs

La préoccupation centrale des partenariats scientifiques entre PI et PD reste – à part les résultats escomptés d'un projet donné – de renforcer le potentiel de recherche à l'échelle mondiale, au niveau individuel aussi bien que sur le plan des institutions³¹. On tiendra compte, ce faisant, des particularités et des limites inhérentes aux situations personnelles et institutionnelles³².

Il convient d'encourager particulièrement la coopération scientifique entre PD (collaboration Sud-Sud). Leurs conditions générales de recherche et les problèmes qui s'y rapportent présentent de nombreuses similitudes. Par ailleurs, l'aspiration à cette forme de coopération correspond actuellement à un profond besoin des pays non ou peu industrialisés. Comme indiqué dans notre préambule, il est réjouissant que ces pays souhaitent unir leurs efforts pour réaliser des performances scientifiques comparables à celles de PI³³. Ceux-ci devraient tout faire pour aider les PD à réaliser ce genre d'entreprise, dans la mesure notamment où l'on ne peut pas encore y compter sur l'indispensable aide de l'Etat.

Mise en œuvre

Les scientifiques impliqués dans un projet trouveront dans des stages et des séjours de tous ordres d'excellentes occasions de nouer des contacts, d'échanger des informations, d'apprendre de nouvelles méthodes et d'acquérir une certaine expérience.

Le fait de soutenir officiellement des institutions (conventions, contrats de coopération, conseil en gestion, etc.) et de les aider à développer leur infrastructure contribuera à rendre les PD plus attrayants pour la recherche scientifique. Communiquer des noms et des adresses peut déjà constituer une aide précieuse; les PI disposent souvent d'informations plus complètes que leurs partenaires du Sud.

Check-list

- L'activité de recherche commune contribuera-t-elle probablement à accroître le potentiel scientifique des partenaires ?
 - Dans l'affirmative: en quoi profitera-t-elle aux chercheurs d'une part, à leurs institutions d'autre part ? Quelle importance le projet en question revêt-il pour ce domaine, dans ce pays ?
- A-t-on prévu des échanges de partenaires à des fins de perfectionnement scientifique ?
 - Dans l'affirmative: qui ? Quand ? Pour combien de temps ?
- Quelles mesures concrètes a-t-on prévu pour contribuer à un renforcement de la coopération entre PD ?
 - communiquer des adresses
 - encourager les échanges d'informations
 - organiser des rencontres
 - planifier et réaliser des projets communs de recherche
 - fournir des appuis financiers
 - autres (lesquelles ?)

³¹ Par «capacity building» on entend une amélioration de la compétence du chercheur et de son groupe dans tous les domaines (scientifique, administratif, etc.), tandis que «institution building» correspond à la création ou au renforcement d'institutions (p.ex. université, institut, station de recherche, etc.) dans tous les domaines (politique, administratif, financier, etc.).

Cf. Wils, F., 1995: Building up and strengthening research capacity in Southern countries. RAWOO Publications no. 9 (48 pages).

³² Bhagavan, M.R., 1992: The SAREC Model: Institutional cooperation and the strengthening of national research capacity in developing countries. Stockholm: SAREC.

³³ TWAS, cf. note 5

11^e principe

Assurer l'acquis

Objectifs

On évitera que des résultats obtenus à grand peine ne disparaissent après la clôture officielle d'un projet de coopération. Ce seraient de l'énergie, du temps et de l'argent dépensés en pure perte. Un projet réussi débouchera au moins sur trois types de résultats: l'acquisition de nouvelles connaissances, une contribution au développement durable, et, tout particulièrement, la mise en place ou le renforcement d'un potentiel scientifique. Le nouveau savoir fera l'objet de publications (7^e et 9^e principes); la contribution au développement durable prendra la forme d'une mise en œuvre à long terme des résultats obtenus (8^e principe). Un potentiel de recherche récemment mis en place se maintiendra si l'on parvient d'une part à perpétuer les institutions existantes (au besoin à en créer de nouvelles), d'autre part à garantir des emplois et des conditions de travail décentes.

Même les institutions scientifiques des PI ont parfois de la peine à offrir une occupation appropriée à leurs collaboratrices ou collaborateurs de retour d'un PD. Les PD partenaires, de leur côté, sont confrontés à des difficultés bien plus dramatiques en ce qui concerne l'emploi de leur personnel et même la survie de leurs institutions une fois que l'activité de recherche commune a pris fin. Les bons scientifiques des PD pourront alors céder à la tentation de partir à la recherche de postes plus prometteurs dans un PI (exode des cerveaux). D'autres se verront contraints de gagner leur vie en acceptant un (second) emploi pour lequel ils sont surqualifiés.

Mise en œuvre

Il s'agit en fin de compte de reconnaître l'importance et l'urgence de la recherche scientifique dans le monde, et plus particulièrement d'en accroître le prestige dans les PD. Ce prestige, les scientifiques devront l'acquérir de leur propre initiative, par des prestations évidentes et un travail d'information en profondeur. Après quoi les chercheurs seront en droit d'espérer que l'Etat et le secteur privé soutiennent davantage leurs institutions et rémunèrent mieux les personnes qui y travaillent.

Les institutions des PD devront ainsi être appuyées dans ce sens. Au lieu d'abandonner à leur sort les partenaires du Sud et leurs institutions après une activité de recherche commune, on maintiendra des contacts personnels et des échanges aussi réguliers que possible (p.ex. organisation de séminaires communs, de cours, etc.). Rompre l'isolement scientifique constitue un moyen essentiel (sur le plan moral notamment) de prévenir l'exode des meilleurs chercheurs des PD. Le contact avec la communauté scientifique internationale revêt ici une importance centrale.

On envisagera de prendre des mesures ciblées pour que les partenaires trouvent ensuite du travail dans leur spécialité (p.ex. sous forme d'aide à l'obtention de mandats de recherche dans leur propre pays ou pour des organisations internationales, ONG, etc.)³⁴. Et l'on exploitera au mieux les autres moyens possibles (appuis financiers, conseils, etc.) de maintenir ou développer les institutions partenaires.

Check-list

- Les résultats obtenus sont-ils utilisés (entre autres) pour conférer un prestige de bon aloi à la recherche dans le PD ?
 - Dans l'affirmative: comment ?
- A-t-on prévu des dispositions en vue de soutenir localement (dans le PD) l'emploi des partenaires scientifiques dans leur spécialité une fois l'activité de recherche commune terminée ?
 - Dans l'affirmative: lesquelles ?
- Peut-on attendre de cette activité de recherche dans son ensemble qu'elle contribue à ralentir l'exode des chercheurs vers les PI ?
 - Dans l'affirmative: sur quoi cette conjecture repose-t-elle ?

³⁴ L'International Foundation for Science (IFS, Stockholm) se montre particulièrement efficace dans ce domaine (cf. home-page de l'IFS: <http://ifs.se>).

- A-t-on prévu des mesures destinées à renforcer les institutions partenaires dans le PD après la période de recherche commune ?
 - Dans l’affirmative: lesquelles ?
- A-t-on pris des dispositions en sorte qu’à la fin du travail de recherche en commun tel qu’il a été prévu, une suite – menée, le cas échéant, par le partenaire seul – puisse être envisagée au besoin ?

ANNEXE

1. Exemples concrets

Quelques exemples serviront ici à illustrer certains des principes énoncés dans ce guide. Sans y être conformes en tous points, ils correspondent très largement aux objectifs que vise le partenariat scientifique.

1.1. Le projet 'Prosopis' au Pérou³⁵

Situation initiale

Ce projet porte sur un arbre du Pérou résistant à la sécheresse, l'algarrobo (*Prosopis pallida* et *P. juliflora*, plantes légumineuses de la famille des mimosacées). Il a été suscité à l'origine par les répercussions du «phénomène El Niño», au tournant des années 1982/83. Les précipitations inhérentes à ce phénomène climatique provoquèrent d'une part de graves dégâts, d'autre part l'apparition spontanée de l'albarrobo et du sapote (*Capparis angulata*) dans des zones déboisées et désertifiées à la suite d'une exploitation anarchique.

Premières ébauches de recherches

Dans une première phase (projet pilote 1984-1993), le Laboratoire de physique de l'Université de Piura (UDEP) s'est associé à d'autres organisations, en partie étrangères (National Oceanic and Atmospheric Administration NOAA, USA, Instituto Geofísico del Perú, University of Colorado at Boulder), pour étudier ce «phénomène El Niño» dont la fréquence semble bien augmenter. Parallèlement, l'Instituto de Hidráulica e Hidrología (UDEP) a effectué des essais de reboisement dans le campus de l'université, en semant des graines de 'Prosopis'. En même temps, le Laboratoire de chimie de l'Université de Piura s'est mis à examiner la composition et les qualités nutritives du fruit de l'algarrobo, partiellement en collaboration avec l'Institut des sciences alimentaires de l'EPFZ, et à développer différentes denrées «nouvelles» à partir du 'Prosopis'.

Projet de recherche 1994-1997

D'entente avec la Fondation du Léman (FdL, une ONG genevoise) et avec l'Association for Cultural, Technical and Educational Exchange (ACTEC, une ONG de Bruxelles), l'Instituto de Hidráulica e Hidrología demanda, dans une deuxième phase, à l'Union européenne de financer un projet de «reboisement à grande échelle par l'algarrobo ('Prosopis') de zones arides dans le nord du Pérou». Ce projet permit de créer un «Laboratorio de semillas», lequel poursuivit le travail de la phase pilote en étudiant un processus de germination par étapes des graines d'algarrobo et en développant une méthode de prégermination. Ce laboratoire parvint également à mettre au point une enveloppe protectrice en poudre de sable pour les graines. Il se mit en outre à coopérer avec une ONG locale (MIHRAS-Peru) afin d'assurer la protection des jeunes arbres (notamment contre les animaux) issus d'un essai d'ensemencement étendu dans la localité de Paraíso.

La collaboration s'étend maintenant à d'autres ONG, qui assument dans plusieurs districts de la région de Piura un rôle de «courroie de transmission» entre l'Université et la population locale. Celle-ci est incitée à participer de différentes manières, soutenue dans ses propres initiatives et formée en conséquence. On encourage la transformation et la commercialisation de produits de l'algarroba, l'élevage de petits animaux, l'apiculture, le compostage, les cultures maraîchères, l'exploitation de l'eau, la construction de maisons et de lotissements, ainsi que des écoles.

Les travaux préparatoires effectués par le Laboratoire de chimie ont débouché sur un projet de recherche intitulé «Nouveaux produits alimentaires tirés des fruits du 'Prosopis' en Amérique latine – base de reboisement et de lutte contre la désertification dans des zones arides», présenté à l'Union européenne dans le cadre du programme STD3. Ce projet a reçu l'accord de la Commission européenne et englobe les partenaires suivants: Instituto del Frio (CSIC, Espagne), Compañía

³⁵ Cf. ATSAF* Circular N° 49 (avril 1997), pages 57-60. (*Arbeitsgemeinschaft für Tropische und Subtropische Agrarforschung e.V., Ellerstrasse 50, D-53119 Bonn; home-page de l'ATSAF)

General del Algarrobo (Espagne), University of Edinburgh (Ecosse), Centro de Investigaciones y Estudios Avanzados (CINVESTAV, Mexique) et Institut de sciences alimentaires de l'EPFZ. Des études sont en cours pour la fabrication et la commercialisation d'un succédané de café, d'une poudre de fruit, d'édulcorants et de divers additifs alimentaires, ainsi que de médicaments.

Financement

Les ONG assument elles-mêmes l'essentiel de leurs activités. L'UE finance en grande partie les projets de recherche évoqués plus haut (80% des quelque 750'000 CHF), et les deux projets comprennent une participation suisse. En ce qui concerne le premier (reboisement à grande échelle), la DDC prend à sa charge 5%, la Fondation du Léman 10% et l'Université de Piura 5% du coût total, apports qui ont été décisifs pour la participation de l'UE. L'appui financier du partenaire helvétique au second projet de l'UE (nouveaux produits alimentaires) est octroyé par l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES), et permet à un chercheur péruvien de faire un doctorat à l'EPFZ dans le domaine de la chimie alimentaire.

Le projet 'Prosopis' et les principes du partenariat

- ce projet combine recherche fondamentale (El Niño, 'Prosopis', environnement) et recherche appliquée (reboisement, développement et commercialisation de produits nouveaux ou améliorés);
- il conduit à l'application pratique des résultats et de l'expérience acquise en faveur d'un développement durable de régions pauvres – mais potentiellement fertiles – et de leur population;
- il peut être qualifié d'interdisciplinaire en ce sens qu'il réunit des biologistes, des chimistes, des nutritionnistes, des économistes et des sociologues;
- il est conçu pour durer;
- il rayonne à l'échelon régional;
- il se fonde sur la coopération internationale, notamment sur l'encouragement des relations Sud-Sud;
- il contribue enfin, dans son esprit tout au moins, à augmenter le potentiel de recherche scientifique du Pérou.

On admettra ainsi qu'il satisfait à plusieurs des principaux critères que comporte l'idée du partenariat scientifique.

Au moment de rédiger le présent compte rendu (octobre 1997) il conviendrait cependant de passer une nouvelle fois en revue les principes présentés plus haut – objectifs de recherche pour les années à venir; possibilité d'intensifier les échanges de chercheurs sur le plan international; publication dans des organes reconnus par les milieux scientifiques; préparation de l'évaluation du projet, prévue «à l'occasion» (un montant de 41'000 CHF a été réservé à l'évaluation technico-scientifique et au suivi de la superficie boisée pour une période de deux ans), y compris les aspects socio-économiques.

1.2. Le projet 'méningite' dans le Nord du Ghana

Situation de départ

Une épidémie de méningite a éclaté au cours de la saison sèche du printemps 1997 dans le Nord du Ghana ; sa cause n'a pas pu être élucidée, faute de laboratoires appropriés dans la région. Le Nord-Ghana fait partie de la «zone méningitique» du Sahel. Des épidémies de méningite frappent régulièrement ces pays à intervalles d'une dizaine d'années. Il existe des vaccins susceptibles de limiter les épidémies dues à certains agents (méningocoques), sans toutefois procurer une immunité durable. Pour lancer à temps un programme de vaccinations dans les régions touchées, il est indispensable de déceler immédiatement le début de l'épidémie et d'en identifier rapidement l'agent pathogène.

Le ministère ghanéen de la Santé publique gère depuis 1991 le Navrongo Health Research Centre (NHRC) situé dans la localité de Navrongo (district de Kassena-Nankana). Le NHRC a pour mission d'étudier les principaux problèmes de santé qui affectent le Nord du pays et d'améliorer la situation en collaboration avec les institutions sociales et la population locale. Il exploite dans ce cadre un système d'information démographique (Navrongo Demographic Surveillance System, NDSS) couvrant l'ensemble du district. Intégrant enquêtes sur le terrain et gestion des données, le NDSS recense quatre fois par an les quelque 140'000 habitants du district et enregistre notamment grossesses, naissances, décès et migrations. Le NHRC s'est acquis une réputation internationale par ses études de terrain sur les effets de la vitamine A administrée à titre complémentaire chez les enfants en bas âge, et utilise actuellement le NDSS de manière intensive pour d'autres études épidémiologiques également.

Préparation et financement du projet

A la suite de précédents contacts avec des scientifiques du NHRC (qui avaient notamment débouché sur la thèse d'un Ghanéen à l'Université de Bâle), des collaborateurs de l'Institut tropical suisse (ITS) furent invités à Navrongo au printemps 1997. Des scientifiques ghanéens proposèrent d'envisager une coopération durable, dont les modalités possibles furent discutées compte tenu du caractère complémentaire des deux institutions. La population ghanéenne aussi bien que les responsables nationaux et locaux de la Santé publique considéraient l'épidémie de méningite qui sévissait alors comme le problème le plus urgent. Le NHRC et l'ITS décidèrent en conséquence de créer ensemble un laboratoire de microbiologie à Navrongo. A côté des examens portant sur l'épidémie en question, on résolut de mettre en place à plus long terme un second axe de recherches sur les infections respiratoires aiguës ; celles-ci constituent une des principales causes de morbidité et de mortalité infantiles dans la région. Les plans élaborés en commun furent présentés aux autorités locales et au ministère ghanéen de la Santé publique, et plusieurs instituts ghanéens qui s'occupent de maladies infectieuses furent informés et invités à collaborer.

Il s'agissait de constituer d'abord les ressources en matériel et en personnel nécessaires pour isoler et caractériser les agents pathogènes si l'épidémie de méningite devait manifester une recrudescence lors de la saison sèche du printemps 1998. Les besoins en appareils de grande capacité purent être couverts sous forme de matériel usagé, grâce au soutien de l'industrie pharmaceutique bâloise. La Commission de recherches de l'ITS préleva sur un fonds «mises de fonds initiales pour des projets innovateurs» de quoi payer un doctorant suisse et les frais de la première phase du projet. Le ministère ghanéen de la Santé publique finança l'engagement d'un laborantin ghanéen et d'un médecin ghanéen expérimenté. En plus du travail sur le projet scientifique, ces deux membres de l'équipe avaient à leur cahier des charges une collaboration au War Memorial Hospital de Navrongo, le seul hôpital du district. Le doctorant suisse fit en automne 1997 un stage au Max Planck Institut für Molekulare Genetik (MPI) pour s'initier aux techniques de microbiologie nécessaires à son travail sur le terrain. En janvier 1998 il put entreprendre l'aménagement des laboratoires avec les deux membres ghanéens de l'équipe. Simultanément, celle-ci se mit à établir des contacts systématiques avec l'hôpital, les trois postes de santé périphériques du district, les autorités sanitaires locales et les collaborateurs du NHRC.

Première phase du projet

Les premiers cas de méningite se manifestèrent comme prévu en février 1998. A ce stade, il était particulièrement important de maintenir un contact permanent (par courrier électronique) avec l'ITS et

le MPI pour être à même de régler les détails du projet et de résoudre les problèmes techniques. Lorsque les cas de méningite se multiplièrent au cours du mois suivant, un microbiologiste et un épidémiologiste de l'ITS, ainsi qu'un spécialiste en épidémiologie moléculaire des maladies infectieuses du MPI vinrent renforcer quelque temps l'équipe de Navrongo. Le médecin ghanéen inculqua les nouvelles techniques aux responsables des postes de santé et leur dispensa ses conseils sur des questions diagnostiques et thérapeutiques. Les autorités sanitaires locales mirent à disposition un coursier à moto pour assurer le transport rapide du liquide céphalorachidien des patients à l'hôpital. Ce dispositif permit à tous les établissements médicaux du district d'obtenir une vérification du diagnostic «méningite bactérienne» par le biais d'un examen de laboratoire. Le personnel soignant salua ce progrès qualifié d'aide précieuse. On se basa sur les examens microbiologiques effectués sur place pour aider les autorités locales à évaluer la situation et à définir des stratégies de vaccination futures dans le district. Un nombre important d'isolats non identifiés sont transférés en Europe pour y être analysés selon des méthodes de génétique moléculaire. Leurs résultats pourraient fournir des indications importantes sur d'autres agents bactériens d'affections méningitiques. On a commencé d'étudier à l'aide du NDSS l'évolution spatiotemporelle de l'épidémie au cours des années 1997/1998. Et des projets de recherche à plus long terme ont été lancés afin de déceler plus vite – et même de prévoir – des épidémies de méningite, et d'examiner celles qui peuvent survenir dans d'autres districts.

L'équipe de projet a vu ses recherches facilitées par l'esprit d'ouverture de la population et des autorités sanitaires locales et nationales. Les facteurs décisifs à cet égard ont été une conscience aiguë du problème que constituent les épidémies de méningite et le travail de longue haleine que poursuit le NHRC avec la population pour améliorer la situation médicale. Parallèlement à la recherche proprement dite, le travail effectué à l'hôpital et au laboratoire par les membres ghanéens de l'équipe représente un apport direct qui contribue à étoffer l'infrastructure médicale et les soins aux malades.

Seconde phase du projet (intentions pour l'avenir)

Une fois l'épidémie de méningite interrompue par la saison des pluies de l'été 1998, le doctorant suisse et le médecin ghanéen du projet (avec l'appui d'une bourse de formation pour la relève dans les PD octroyée par le canton de Bâle-Ville) passeront plusieurs mois en Europe afin de poursuivre l'analyse des échantillons obtenus et publier les résultats dans des revues scientifiques. Ces résultats seront également diffusés au Ghana sous une forme appropriée.

Il est prévu d'intensifier cette coopération réussie. Ses deux collaborateurs élaboreront des projets de thèses qu'ils mettront au point à la suite de discussions avec des experts. La prochaine phase de travail sur le terrain portera en plus sur l'étude d'infections respiratoires aiguës et profitera des méthodes, des contacts et de l'infrastructure mis en place lors de la première étape. Ces activités associeront les institutions médicales locales ainsi que d'autres collaborateurs du NHRC et de l'ITS qui s'occupent de questions épidémiologiques et sociologiques. Par ailleurs, des scientifiques du Ghana et de différents pays ont été invités à proposer d'autres projets et à exploiter l'effet de synergie que procure le lien établi entre NDSS et une infrastructure de laboratoires. Ces projets devraient être financés par des ressources extérieures, à la suite de requêtes auprès de diverses institutions (FNRS, UE, fondations). D'une manière générale, le NHRC et l'ITS s'emploient à perpétuer le potentiel de recherches qui a été ainsi créé. Comme les épidémies de méningite sont un problème planétaire, on a commencé à coordonner les activités du projet avec une organisation partenaire du Pakistan.

1.3. Projet 'lac Victoria': une mise en œuvre locale de l'Agenda 21

Le module 7 – Environnement et développement – du programme prioritaire Environnement (PPE) du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS) a donné lieu au début de 1994 à une série de projets financés à parts égales par le FNRS, pour les chercheurs suisses, et par la Direction du développement et de la coopération (DDC), pour les chercheurs des pays partenaires du Sud.

Un de ces projets est consacré à la question de savoir dans quelle mesure un processus d'urbanisation (ville de Jinja) au bord du lac Victoria – la plus importante nappe lacustre du continent africain – est compatible avec une exploitation durable des ressources en eau. Au cours de ces dernières décennies, l'explosion démographique de la région et son industrialisation plus ou moins anarchique ont eu des répercussions très négatives sur l'eau de ce lac entouré de trois Etats (Ouganda, Tanzanie et Kenya). Son eutrophisation a provoqué la formation d'immenses tapis de jacinthes d'eau qui gênent de plus en plus le travail des pêcheurs. Simultanément, un grand nombre d'espèces animales et végétales ont disparu des rives ou sont menacées – notamment par la présence de déchets toxiques. Entre autres répercussions, cette évolution met en cause l'existence même des pêcheurs.

Coopération internationale et interdisciplinaire

Cette problématique a incité en 1994 des scientifiques suisses de l'Institut de biologie végétale et de l'Institut d'ethnologie de l'Université de Zurich à s'associer à l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAEPE, Dübendorf) et à la Fachhochschule beider Basel (FHBB, Muttenz) pour faire équipe avec des chercheurs du Fisheries Research Institute (FIRI) et d'autres instituts – sciences, sociologie et droit – appartenant à l'Université Makerere à Kampala, dans le but d'étudier diverses questions scientifiques en relation avec l'utilisation de l'eau et plus particulièrement celle des marais de la ville de Jinja. Il s'agit d'élaborer les moyens d'exploiter au mieux la fonction d'épuration biologique des eaux usées qu'exercent ces marécages, sans mettre en danger leur existence ni en exclure l'utilisation traditionnelle. L'essentiel du travail scientifique est effectué par des chercheurs et des étudiants autochtones de l'université locale, qui sont eux-mêmes en contact étroit avec des organisations sœurs de Tanzanie et du Kenya. Ce processus constitue un important facteur d'«institution and capacity building», favorise la mise en place de réseaux et de contacts, ainsi que les échanges d'expériences Sud-Sud. L'équipe interdisciplinaire travaille en collaboration avec les autorités nationales et locales à l'élaboration des structures et des méthodes nécessaires pour mettre en œuvre la politique environnementale sur le terrain. L'exploitation traditionnelle des ressources joue un rôle important dans ce contexte – en particulier le travail des femmes pratiquant l'agriculture itinérante qui cueillent là des plantes utiles et médicinales, et détiennent de précieuses connaissances sur l'écologie de ce riche habitat. L'équipe scientifique s'est basée sur leurs pratiques et les droits traditionnels pour élaborer une structure qui associe autorités, exploitantes des marais, industrie et distribution d'eau. Cette structure a été mise en place à Jinja et est devenue depuis lors un modèle de gestion participative de l'environnement au bord du lac Victoria.

La population participe

Il s'agit en fait d'aider Jinja – deuxième ville ougandaise pour le nombre d'habitants – à mettre en œuvre l'Agenda 21 de façon scientifique. Les recherches effectuées jusqu'à présent ont manifestement réussi à créer un climat de confiance, de sorte que toutes les parties concernées ont pu se réunir pour trouver ensemble des solutions appropriées. Cela ne va pas de soi en égard à la disparité des intérêts en présence. Ce projet fait en outre partie du «National Wetlands Management Programme» qui suit lui-même les directives du «National Environmental Action Plan» (NEAP). Cela prouve que ces activités scientifiques sont très bien intégrées à tous les échelons de l'administration ougandaise. Par ailleurs, l'existence d'un «Lake Victoria Environment Management Programme» (financé en grande partie par la GEF «Global Environmental Facilities» de la Banque mondiale) montre que la coopération régionale en est déjà à un stade très avancé.

Nouveau regard – meilleure compréhension réciproque

Le regard porté par tous les acteurs sur ces zones marécageuses a radicalement changé – d'une part sous l'effet de contacts personnels, d'interviews, d'ateliers ou de la médiatisation du projet, d'autre

part à la suite des résultats obtenus par les chercheurs. Alors que ces zones périphériques étaient considérées comme inutiles il y a quelques années encore, tout le monde est aujourd'hui convaincu que les marais de Jinja jouent un rôle important et même vital pour la ville. Ils contribuent à l'épuration des eaux usées grâce à leur effet filtrant, fournissent de précieuses matières premières et abritent en plus une grande diversité d'espèces animales et végétales.

Initiatives locales

Phénomène impressionnant, les multiples activités inhérentes à ce projet ont suscité la création d'un groupe de quelque cinq cent femmes qui ne possèdent aucune terre; elles ont appris à exploiter plus durablement les marais, et veulent contribuer à les sauvegarder. Les autorités reconnaissent leur apport et se montrent même disposées à négocier des droits d'exploitation prenant la forme de baux à ferme. Ces femmes vendent leurs nombreux produits – chapeaux, paniers, nattes, etc. en fibres végétales ainsi que des denrées alimentaires et des remèdes – au stand que la Ville met à leur disposition au marché; ce qui contribue à les motiver toutes !

Il apparaît ainsi que la recherche scientifique peut déboucher sur des actions concrètes et avoir des effets bénéfiques au niveau d'une population locale.

Elargissement des milieux intéressés

Entre temps, le cercle des milieux concernés s'est élargi à la suite de différentes manifestations. En particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a signalé que ce projet l'intéressait dans le cadre du «World Bank Water and Sanitation Programme»; il en va de même en ce qui concerne le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT) et le «Network for Water and Sanitation International» (NETWAS). Ce succès réjouissant et la manière dont les choses évoluent suscitent l'espoir que ce projet pourra se répéter dans d'autres villes autour du lac Victoria, ce qui contribuerait magnifiquement à la réalisation de l'Agenda 21 dans toute la région.

2. Obstacles et problèmes courants lors de partenariats scientifiques entre PD et PI

Voici quelques problèmes délicats auxquels on se trouve fréquemment confronté dans le cadre des projets de recherche entre PI et PD. Cette liste est loin d'être complète³⁶.

Plan de travail

L'absence de plan de travail («protocole de recherche») ou un certain manque de rigueur peuvent engendrer des malentendus et de sérieuses discordances. Il est recommandé d'établir ensemble, par écrit, un plan de travail aussi précis que possible. On y consignera le sujet de la recherche, l'objectif visé, les hypothèses de travail, les méthodes (se rapportant notamment à l'évaluation continue et à la poursuite du travail), l'affectation des ressources, les tâches et les compétences de tous les participants, ainsi qu'un calendrier approximatif.

Autorisations

Les activités scientifiques requièrent souvent (pas seulement dans les PD) plusieurs autorisations officielles. Comme différentes raisons font que l'établissement de ces autorisations prend souvent beaucoup plus de temps qu'on ne l'imaginait au départ, il peut en résulter des problèmes d'échéances aux conséquences très néfastes.

Il y a une distinction à faire entre autorisations de recherche et autorisations portant sur des questions éthiques, ces dernières relevant des législations internationale aussi bien que nationales. Elles peuvent être nécessaires, entre autres, lors d'enquêtes socioéconomiques (questionnaires, forums, etc.).

Accords généraux

Les autorisations nécessaires peuvent être plus faciles à obtenir dans les pays avec lesquels la Suisse a passé des accords généraux de coopération scientifique.

Un accord général se demande par la voie diplomatique. Concrètement, ses modalités se négocient plus aisément si des expériences positives ont déjà été faites.

Poids relatif des partenaires

Des partenaires de tailles trop dissemblables peuvent poser des problèmes, notamment le risque que les parties en présence accordent chacune une importance très différente à l'issue du projet commun. Il convient donc de bien évaluer l'organisation partenaire par rapport à sa propre institution (effectif, budget, etc.).

Disparités culturelles

La coopération d'individus de cultures différentes, dans un environnement peu familier à certains, constitue un défi d'un genre particulier. Il convient notamment d'apprendre la langue du partenaire et de s'intéresser à sa culture, afin d'accéder au contexte du projet de recherche.

Stress psychique

Le caractère étrange que peut présenter le cadre de l'activité («choc culturel»), un sentiment d'isolement mêlé à celui de dépendance à l'égard des partenaires, la quête de confiance, la distance géographique et la fréquente absence de moyens de communiquer, tout cela peut devenir – selon l'intensité du problème et les tempéraments individuels – psychologiquement pénible. Endurance, souplesse et résistance psychique sont des atouts importants dans un tel contexte. On combattra ce stress par des entretiens de travail dans son pays d'origine, la participation à des congrès internationaux et des congés périodiques.

Difficultés financières

L'établissement d'un budget requiert des soins particulièrement attentifs. Un plan de recherche trop approximatif, la sous-estimation des frais accessoires ou un changement de situation inopiné sont autant de causes possibles d'erreurs dans les calculs.

Les frais accessoires englobent voyages préparatoires, participation à des rencontres scientifiques (ateliers, conférences, etc.), visites réciproques, communications, suivi et évaluations. Il en va de même pour les publications – notamment de vulgarisation – et les activités portant sur la mise en

³⁶ D'autres exemples et renseignements tirés d'expériences vécues seront les bienvenus (e-mail: kfpe@sanw.unibe.ch).

œuvre des résultats obtenus. Ces frais doivent être dûment motivés, dans la mesure où les bailleurs de fonds se montrent souvent réticents sur ce point.

Des changements de situation (p.ex. fluctuations importantes des taux de change) peuvent survenir brusquement. Comme le budget indiqué dans une demande de subside pour un projet de recherche doit souvent être libellé en CHF ou se référer à un cours moyen pour la conversion en USD, les cours peuvent ensuite évoluer de façon plus ou moins réjouissante au cours de l'activité commune. Une inflation ou une déflation marquée dans le pays partenaire peut aussi provoquer des difficultés financières impossibles à prévoir au départ.

S'il y a un risque important dans ce domaine, il peut s'avérer judicieux de préciser, à propos des conditions de paiements prévues entre tous les partenaires, que les versements convenus (p.ex. salaires de collaborateurs, frais administratifs sur place, etc.) pourront être affectés par les variations du taux de change.

Interruption avant terme de la coopération

Il convient de prévoir le cas où une coopération devrait être interrompue provisoirement ou définitivement pour des raisons financières, politiques ou autres. Un accord écrit fixera les modalités de cette éventualité, de manière à la rendre le plus acceptable possible pour toutes les personnes concernées.

3. La Charte des responsabilités du partenariat Nord-Sud

(Gaillard Jaques, 1996: Les collaborations scientifiques Nord-Sud: un examen critique de huit programmes d'aide à la recherche. In: Les sciences hors d'Occident au XXème siècle, 7, 220-253, ORSTOM éditions, Paris)

- La collaboration doit être fondée sur un intérêt mutuel fort et chaque partenaire doit avoir quelque chose à y gagner.
- Les propositions de programme devraient être rédigées en commun et chaque partenaire devrait être associé à la prise des décisions importantes.
- En particulier, les décisions concernant l'achat des équipements scientifiques devraient être prises en commun et une provision pour l'installation, la maintenance et la réparation de ces instruments prévue au budget.
- Le budget devrait également inclure un volet formation, et la formation à la recherche devrait, dans la mesure du possible, aboutir sur l'obtention d'un diplôme pour accroître le niveau d'engagement.
- Les salaires devraient être d'un niveau suffisant pour permettre une participation à plein temps des partenaires du sud, ou complétés par des moyens supplémentaires (ex. *honorarium*) prévus au budget.
- La transparence devrait être une règle d'or entre les partenaires; en particulier chaque partie doit être informée de la répartition du budget et de la manière dont ce budget est dépensé.
- Chaque groupe participant à la collaboration devrait inclure un nombre substantiel de chercheurs (deux ou trois au minimum en fonction des disciplines).
- Chaque partie devrait se rencontrer régulièrement pour passer en revue les activités en cours et prévoir les activités futures.
- Des moyens de communication modernes (ex. télécopie et courrier électronique) doivent être disponibles pour assurer une interaction efficace entre les partenaires.
- Les articles scientifiques doivent être écrits ensemble, et les noms des différents collaborateurs doivent apparaître sur les articles publiés.
- Les programmes en collaboration devraient faire l'objet d'une évaluation régulière, par exemple à l'issue de l'achèvement de chaque phase. Les évaluations devraient mettre l'accent plus sur les *outputs* que sur les *inputs*.
- Des mécanismes devraient être mis en place pour assurer la continuité de la collaboration une fois le programme en collaboration terminé.

Postface

Une première version, provisoire, du présent guide a été remise pour consultation à des collègues en Suisse et à l'étranger. Nous avons reçu un nombre réjouissant de réactions, encourageantes dans l'ensemble, dont nous remercions ici les auteurs. La version définitive tient compte de diverses remarques qui nous ont paru judicieuses. Cependant, certaines critiques et questions fondamentales n'ont pas pu être intégrées à notre texte, raison pour laquelle nous les passons en revue ci-après.

Un commentateur met globalement en question l'encouragement de la recherche scientifique dans les pays en développement. Il justifie sa position en faisant remarquer que la recherche devrait être de qualité dans les PD comme ailleurs, mais que dans ces pays la recherche fondamentale n'est pas en mesure de produire des résultats concrets en temps utile. Les efforts à consentir seraient donc excessifs par rapport au rendement obtenu, de sorte que les PD ne sauraient prendre la responsabilité de s'engager sur cette voie. Cela provoquerait entre autres l'émigration des jeunes scientifiques («brain-drain»), donc affaiblirait le potentiel du pays considéré au lieu de le renforcer³⁷. Par ailleurs, cette forme de recherche absorberait trop de spécialistes qui devraient être au service de leur pays pour d'autres tâches plus urgentes. – Cette critique doit être prise très au sérieux, et nous la comprenons. Mais il appartient à chaque pays en développement de fixer les priorités qui lui semblent appropriées.

Plusieurs commentateurs demandent une justification, une légitimation des thèses que contient notre document. L'un d'entre eux s'interroge sur les motifs du mode de recherche proposé. Un autre trouve que les 11 principes énoncés dans ce guide vont de soi. – Nous leur répondrons que les auteurs sont partis d'une part de ce qu'ils croient avoir observé dans le domaine de la recherche avec des PD au cours des dernières décennies, d'autre part des points de vue exprimés par des représentants de PD notamment à l'occasion de la Conférence de Berne. Ceux-ci avaient manifesté alors non seulement le souhait de renforcer leur potentiel scientifique, mais aussi celui de voir s'établir un code éthique auquel les scientifiques occidentaux se tiendraient dans les relations avec leurs collègues de PD.

Les doutes ont abondé quant à la possibilité d'appliquer concrètement les principes proposés. Ont été ressentis comme points particulièrement délicats le passage du mode multidisciplinaire à un mode inter- ou transdisciplinaire, le postulat de transparence, la manière de résoudre d'éventuels conflits, ainsi que l'attitude des bailleurs de fonds. De plus, employer des scientifiques qui viennent d'achever leur formation peut s'avérer parfois problématique. – Répétons ici ce que nous avons dit dans notre préambule: les principes en question représentent un idéal vers lequel on est censé tendre; leur application pratique dépendra des protagonistes d'un projet donné. Le présent document ne saurait offrir aucune garantie et ne vise qu'à être un instrument de travail.

Ce guide n'entend pas non plus être un constat définitif. Les questions et les sérieuses critiques qu'il suscite prouvent simplement qu'il constitue au mieux un modeste pas dans le cheminement difficile de la communauté scientifique internationale en cette fin de XXe siècle. Toute personne qui souhaite sincèrement porter son regard en avant est cordialement invitée à participer à notre réflexion.

³⁷ Gaillard J. & Meyer J.-B., 1996: Le brain-drain revisité: de l'exode au réseau. In: Les sciences hors d'Occident au XXème siècle, 7, 331-347, ORSTOM éditions, Paris

Abréviations

ASSN	Académie Suisse des sciences naturelles
CASS	Conférence des académies scientifiques Suisses
DDC	Direction du développement et de la coopération
DFAE	Département Fédéral des Affaires Etrangères
FNRS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zurich
IARC	International Agricultural Research Centre
IFS	International Foundation for Science
KFPE	Commission Suisse pour le partenariat scientifique avec les pays en développement
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
ONG	Organisation non-gouvernementale
PD	Pays en développement
PI	Pays industrialisés
RAWOO	Advisory Council for Scientific Research in Development Problems (Pays Bas)
SAREC-SIDA	Swedish Agency for Research Cooperation with Developing Countries – Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA)
TWAS	Third World Academy of Sciences, Trieste
UE	Union Européenne

Traduction par David Fuhrmann, 2014 Bôle